

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 mars 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 SG 1 Versement de la contribution 2016 de la Ville de Paris (500.000 euros) au Groupement d'Intérêt Public « Atelier International du Grand Paris » (AIGP).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2012 SG 55 autorisant l'adhésion de la Ville de Paris au Groupement d'Intérêt Public « Atelier international du Grand Paris » et adoptant la convention constitutive du GIP et des modalités de détermination de la contribution financière de la Ville ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à procéder pour l'année 2016 au versement de la contribution de la Ville de Paris au Groupement d'Intérêt Public « Atelier International du Grand Paris ».

Article 2 : Pour l'année 2016, le montant de la contribution de la Ville de Paris s'élève à 500.000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le compte budgétaire VF02005 65-6574, domaine fonctionnel V0207, du budget de fonctionnement des exercices 2016 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO